

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=DSS&ID_NUMPUBLIE=DSS_033&ID_ARTICLE=DSS_033_0515

La pénétration de l'uniatisme en Ukraine subcarpatique au XVIIe siècle

par István BAÁN

| Presses Universitaires de France | XVIIe siècle

2003/3 - n° 220

ISSN en cours | ISBN 9782130533559 | pages 515 à 526

Pour citer cet article :

— Baán I., La pénétration de l'uniatisme en Ukraine subcarpatique au XVIIe siècle, XVIIe siècle 2003/3, n° 220, p. 515-526.

Distribution électronique Cairn pour Presses Universitaires de France .

© Presses Universitaires de France . Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La pénétration de l'uniatisme en Ukraine subcarpatique au XVII^e siècle¹

En énumérant les Unions conclues en l'Europe centre-orientale (notamment celle à Brest en 1596, celle à Ungvár-Uzhorod en 1646 et celle à Gyulafehérvár-Alba Julia en 1700)², l'on a souvent une impression de traiter un bloc massif avec des étapes successives comme s'il s'agissait d'un mouvement bien préparé avec une tactique claire. Une historiographie de tendance triomphaliste avait suggéré l'idée que les Unions mentionnées ci-dessus n'avaient été qu'une prolongation directe du concile de Ferrare-Florence (1438-1439), lesquelles avaient utilisé les mêmes principes théologiques fixés dans la bulle *Laetentur caeli*, comme si la situation concrète des pays concernés n'avait pas profondément changé, voire distendu et rendu impossible la réalisation du projet original, né en des circonstances très différentes. Évidemment, l'évaluation du concile même avait fourni le fil à suivre pour rendre compte des Unions ultérieures, et ces présupposés avaient déterminé non seulement la reconstruction des événements passés, mais bien plus le remaniement des sources et l'interprétation contemporaine des textes, en éliminant le recours à une critique textuelle sobre.

Le territoire où l'Union d'Ungvár s'est produit, la région subcarpatique, s'étend à plusieurs pays modernes, notamment (dans l'ordre géographique) la Slovaquie, l'Ukraine, la Hongrie et la Roumanie. Les anciens comitats de Gömör (Gemer), Torna (Turna), Szepes (Spiö), Sáros (Äariö) (Slovaquie), Abauj (Abov), Zemplén (Zemplín) (divisés entre Slovaquie et Hongrie), Ung (Uû), Bereg, Ugocsa (Ugoëa) (Ukraine), Borsod, Szabolcs (Hongrie), Szatmár (Satmar, divisé entre Hongrie et

1. L'histoire de l'Église gréco-catholique de cette région est traitée en détail par Wilhelm de Vries, *Rom und die Patriarchate des Ostens*, Karl Alber, Freiburg-München, 1963, p. 114-131 ; Athanase Pekar, *The History of the Church in Carpathian Rus'*, East European Monographs CCCXXII, New York, Columbia University Press, 1992.

2. Les noms propres et géographiques sont cités à telle façon comme ils se trouvent dans les sources contemporaines, en général conformes à l'orthographe hongroise.

Roumanie) et Máramaros (Marmaros, Maramures, divisé entre Ukraine et Roumanie) formèrent la région de la Hongrie-Supérieure d'autrefois où les Ruthènes se sont installés au Moyen Âge. Pendant le XVII^e siècle, la partie occidentale (Gömör, Torna, Szepes, Sáros, Ung) était sous l'Empire des rois de Hongrie de la dynastie des Habsbourg, décidément catholiques et patrons de la Contre-Réforme, tandis que les parties méridionale et orientale (Borsod, Abaúj, Zemplén, Szabolcs, Szatmár, Bereg, Ugocsa, Máramaros) étaient gouvernées par les princes de Transylvanie, bastions du Calvinisme et vassales de nom de la Sublime Porte.

Avant d'aborder notre sujet, il faudrait dessiner le tableau des sources elles-mêmes. Les documents concernant la vie ecclésiale des Ruthènes de cette période furent rassemblés et publiés selon des principes scientifiques au début du XX^e siècle par le savant hongrois Antoine (Antal) Hodinka³. Plus tard, cette collection a connu un enrichissement heureux, dans les années 1950-1970, grâce aux recherches des PP. Michael Lacko (S. J.)⁴, Alexander Baran⁵ et Athanasius-G. Welykyj (OSBM)⁶. Ceux-ci avaient complété le *Diplomatarium* de Hodinka avec des sources issues surtout des archives du Vatican, notamment celles de la Congrégation *De Propaganda Fide* et des Archives Secrètes. Bien que la masse impressionnante des documents donnât une possibilité de tracer le dessein détaillé de l'histoire de l'Église subcarpatique, orthodoxe, puis gréco-catholique (uniate), il y avait des lacunes sur des points de première importance, dues au cours objectif de la naissance de la collection diplomatique. Deux des archives, capitales pour des dossiers décisifs, ne firent pas encore objet de recherches. Ce ne fut qu'en 1997 que celles de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi (l'ancien Saint Office) furent ouvertes aux savants, et Hodinka n'avait pas été autorisé à travailler aux Archives de l'Archidiocèse d'Eger (Hongrie), donc le recensement des documents conservés là-bas ne put commencer qu'en 1995.

3. *A munkácsi görög szert. püspökség okmánytára* (Collection des documents de l'Évêché de rite grec de Munkács), t. I, 1458-1715, Ungvár, 1911 (cité ensuite : HO).

4. Michael Lacko, *Unio Uzhorodensis Ruthenorum Carpathicorum cum Ecclesia catholica* (Orientalia Christiana Analecta 143), Roma, t. 1 : 1955, t. 2 : 1965 ; en anglais : *The Union of Uzhorod*, Slovak Institute, Cleveland-Rome, 1976.

5. Alexander Baran, « Documenta inedita de confirmatione Parthenii Petrovyc episcopi Mukaëoviensis », dans *Analecta Ordinis S. Basilii Magni*, series II, sectio II, tomus III (IX), Roma, 1960, p. 440-448 ; « Quaedam ad biographiam Josephi Voloöynovskij episcopi Mukaëoviensis », dans *Analecta Ordinis S. Basilii Magni*, Roma, 1954, vol. III, p. 454-475 ; « Archiepiscopus Theophanes Maurocordato eiusque activitas in eparchia Mukaëoviensis eiusque activitas in eparchia Mukaëoviensis », dans *Orientalia Christiana Periodica*, Roma, 1961, vol. XXVII, p. 115-130 ; « Archiepiscopus Raphael Havriloviè eiusque activitas in eparchia Mukaëoviensis », dans *Orientalia Christiana Periodica*, Roma, 1965, vol. XXXI, p. 119-134.

6. Athanasius-G. Welykyj, *Documenta Pontificum Romanorum historiam Ucrainae illustrantia*, vol. I, 1075-1700, Romae, 1953 ; *Audientiae SS. mi de rebus Ucrainae*, vol. I, 1658-1779, Romae, 1963 ; *Acta S. C. de Propaganda Fide Ecclesiam Catholicam Ucrainae et Bielarussiae spectantia*, vol. I-II, 1622-1710, Romae, 1953-1954 ; *Litterae S. C. de Propaganda Fide Ecclesiam Catholicam Ucrainae et Bielarussiae spectantes*, vol. I-II, 1622-1710, Romae, 1954-1955 ; *Congregationes Particulares Ecclesiam Catholicam Ucrainae et Bielarussiae spectantes*, vol. I, 1622-1728, Romae, 1956 ; *Litterae Nuntiorum Apostolicorum historiam Ucrainae illustrantes (1550-1850)*, vol. VI-XIII, 1639-1683, Romae, 1962-1969 ; *Epistolae Metropolitanarum*, vol. II, R. Korsak, A. Sielava, G. Kolenda (1637-1674), vol. III, C. Zochovskij, L. Zalenskyj, G. Vjnyckyj (1674-1713), Romae, 1958 ; *Litterae Episcoporum historiam Ucrainae illustrantes*, vol. I-IV, 1600-1710, Romae, 1972-1976 ; *Supplicationes Ecclesiae Unitaë Ucrainae et Bielarussiae*, vol. I, 1600-1699, Romae, 1960 ; *Litterae Basilianorum in terris Ucrainae et Bielarussiae*, vol. I, 1601-1730, Romae, 1979.

LES PROGRÈS DE L'ACTIVITÉ UNIONISTE

L'origine du diocèse de Munkács (Mukačevo, Ukraine) remonte au XV^e siècle, mais on n'a pas encore réussi à clarifier la date et les circonstances de son érection. On a l'habitude d'en parler comme d'une entité ecclésiale bien définie, alors qu'on ne peut vérifier que l'expansion de la juridiction des évêques installés au monastère orthodoxe, dédié à saint Nicolas et situé sur la colline dite Csernekhegy (Mont Noir), près de la ville fortifiée de Munkács. Le statut canonique a été presque toujours contesté, surtout après 1646, faute d'une charte de fondation de l'évêché. Au milieu du XVII^e siècle, on avait supposé une fondation directe ou indirecte par le Patriarcat de Constantinople ; nous savons de façon sûre que les évêques de Munkács dans la première moitié de ce siècle furent ordonnés par les métropolitains de Moldavie. Ce fait pourrait bien fournir la clé pour la solution du problème, si les métropolitains de Lemberg (Lviv) n'avaient pas revendiqué la juridiction sur Munkács, en faisant valoir que les hiérarques de ce diocèse dépendaient, bien avant l'Union de Brest, des évêques de Przemysl, leurs suffragants. Nous ne pouvons pas analyser en détail cette question compliquée, mais sous réserve d'investigations complémentaires, nous essayons d'émettre l'hypothèse suivante. L'établissement des Ruthènes en Hongrie-Supérieure est bien documentée depuis le XIII^e siècle, mais ils n'occupaient pas de territoires contigus jusqu'au XVIII^e siècle (ils étaient mentionnés souvent aussi sous le nom de *vlachi*, « Valaques », par référence à leur mode de vie de bergers). L'évêque résident au monastère de Munkács n'ayant pu exercer sa juridiction que sur une région relativement restreinte, du fait de conditions moins que médiocres, les communautés orthodoxes avaient soigné des liens canoniques avec les évêques les plus proches. La région du futur diocèse canonique embrassait une population multinationale de Ruthènes, de Roumains, de Serbes, de Hongrois et de Grecs, tous Orthodoxes, et dont la force de cohésion était nourrie par la liturgie célébrée en slavon ecclésial (excepté par les Grecs). La partie septentrionale de cette région était sous l'influence spirituelle de l'évêque de Przemysl, tandis que la partie sud-orientale était plutôt attachée au métropolitain de Moldavie malgré les frontières du royaume hongrois et de la principauté de Transylvanie, mais ces liens se réduisant, dans la plupart des cas, aux ordinations presbytérales et aux bénédictions des *antimensia*, indispensables à la célébration de la liturgie. L'évêque de Munkács n'avait pu consolider sa juridiction sur cette région qu'au début du XVIII^e siècle. Au moment de la soi-disant Union d'Ungvár de 1646, le diocèse ne constituait pas une unité homogène, bien que l'évêque résidant au monastère de Munkács fût considéré comme son chef, au point de vue formel du droit canon, mais en pratique seuls les prêtres voisins étaient sous son contrôle strict.

Outre l'influence des églises voisines, orthodoxes ou uniates, l'unité canonique a été plus empêchée, par le fait que l'appartenance religieuse de la population a été décidée, ou au moins bien influencée, par les seigneurs provinciaux, d'après le principe suivant qui prévalait aux temps de la Réforme : « Celui qui possède la terre, décide de la religion ». Les grands propriétaires de ce territoire, adeptes du calvinisme, n'étaient évidemment pas touchés par l'Union de Brest, mais la conversion au catholicisme de l'un d'entre eux, parmi les plus puissants, Georges (György) Drugeth de

Homonna en 1605, offrit sa première occasion à l'activité unioniste. L'évêque gréco-catholique de Przemyśl, Athanase Krupeckyj (1610-1652) fut invité par ce grand seigneur, en 1614, à négocier l'Union de ses sujets, et peut-être de tous les Ruthènes du diocèse de Munkács. Cet effort échoua à cause d'un incident sanglant imprévu ; pendant la dédicace renouvelée de l'église au monastère de Krasznobród (Krásny Brod), Krupeckyj en fit clore les portes pour assurer un remplissage plus rapide du sanctuaire, tandis que la foule au dehors soupçonnait une machination des « Papistes ». Ce fait démontre la faiblesse d'effort sans préparation préalable parmi le peuple, d'effort basé peut-être plus sur la promesse d'immunité sociale que sur des convictions religieuses. Au cours des premières décennies du XVII^e siècle, les missions des Jésuites et Pauliniens nourrirent l'espoir de la conversion du clergé orthodoxe. La tactique de la Compagnie de Jésus était plus pragmatique et faisait miroiter plus de succès parce que ses efforts se concentraient sur la conversion des propriétaires terriens et de la personne de l'évêque. Le monastère de Munkács s'étant trouvé sur le domaine des Rákóczi, les évêques dépendaient de la bienveillance des princes de Transylvanie, et ce qui était bien plus oppressant, du gré de leurs commissaires locaux, les capitaines du château-fort de Munkács. Faute de bénéfices sûrs, les prélats devaient trouver un *modus vivendi* avec les capitaines pour assurer au monastère un revenu modeste, fourni par les serfs des villages voisins ; sa base juridique constituait de temps en temps un point de litige entre les seigneurs de la forteresse et les moines. Les princes protestants revendiquaient aussi le droit de confirmer l'élection de l'évêque en tant qu'Higoumène (abbé) du monastère. La rivalité politique entre les partis catholique et protestant eut pour effet de renforcer l'influence calviniste sur le choix des évêques orthodoxes en Subcarpatie et Transylvanie.

C'est au temps de l'évêque Basile (Balázs ou Vazul) Taraszovics (Tarasoviè) (1633-1651) que commença un processus, achevé en 1733, et nommé par les historiens « l'Union de Ungvár », dont le premier pas fut la profession de foi catholique de Taraszovics. Ce prélat originaire de Galicie (nommée Pologne dans les documents), ayant eu des frictions de caractère bien temporel avec le capitaine de Munkács, Jean (János) Ballingh, s'orienta vers l'évêque catholique par d'Eger, Georges (György) Lippay (1637-1642), résident en ce temps-là à Jászó (Jasov, Slovaquie) à 80 km de Munkács. Ayant compris la complexité de sa situation et l'issue proposée par Lippay, Taraszovics se décida à se convertir au catholicisme, en espérant obtenir le patronage du roi catholique. Dénoncé par ses coreligionnaires avant son départ pour Jászó, il fut arrêté par Ballingh, le 13 décembre 1640, et libéré seulement huit mois après. Lippay intervint en sa faveur auprès de l'Empereur Ferdinand III, roi de Hongrie (1627-1657) à Vienne, et auprès de la Congrégation de *Propaganda Fide* à Rome, en le nommant : « *patriarcha Ruthenorum* », ce qui embarrassait le dicastère romain. Malgré des interventions venues d'en haut, l'évêque dut la libération à un compromis ; il fut obligé de reconnaître le prince de Transylvanie pour son unique patron, de renoncer à des liens inutiles, tant spirituels que temporels, avec la Pologne, et de s'engager à ne pas exiger plus de taxes du clergé et des fidèles qu'avaient fait ses prédécesseurs. Après sa libération, l'évêque Basile essaya encore une fois de se rallier à l'Église catholique, ce qui a eu lieu le 3-14 mai 1642 à la chapelle du château Laxembourg près de Vienne, en présence de l'Empereur et de sa cour. En dépit de sa volonté ferme d'adhérer à l'Église romaine, il dut être instruit

auparavant par des théologiens choisis par le nonce apostolique, à propos des points principaux de différence entre les Églises romaine et grecque, et la cérémonie fut célébrée selon les normes établies par le *Pontificale Romanum*. Le prince de Transylvanie, Georges I^{er} (György) Rákóczi (1633-1648) ne permit pas à Taraszovics de reprendre sa chaire épiscopale, ayant déclaré qu'« il ne lui serait pas lui (à l'évêque) opportun à rentrer à Munkács parce que les *batykos* (les prêtres) et le peuple ruthène le tueraient à cause de sa conversion »⁷. Un évêque orthodoxe, Jean Juszko, fut élu à sa place et confirmé par Rákóczi le 6 mai 1643.

La deuxième période de l'activité épiscopale de Taraszovics n'est pas tout à fait claire. Les quelques documents qui ont survécu fournissent des informations contradictoires, selon lesquelles on peut imaginer ses efforts pour la reconnaissance de son titre d'évêque de Munkács par le prince de Transylvanie, même au prix du reniement de sa profession de foi catholique. Mais on ne perçoit pas bien sa relation ultérieure avec le monastère, résidence de l'évêché, et le sort de son compétiteur orthodoxe. Il semble que le diocèse fut scindé entre des propriétaires catholiques et protestants. Ce fut à cette période qu'arriva l'acte d'union de 63 prêtres ruthènes avec l'Église catholique, le 24 avril 1646, conclu dans la chapelle de la forteresse d'Ungvár, centre du domaine du puissant seigneur catholique, Georges (György) Drugeth de Homonna, beau-frère de l'évêque local, Georges (György) Jakusich d'Eger. Bien que l'historiographie ecclésiastique ait donné à cet événement le nom d'« Union d'Ungvár », l'influence n'en fut ressentie que dans la région voisine, et la proportion des prêtres présents était d'un dixième du clergé total (40 % du clergé du domaine de Homonna)⁸. Cet acte fut préparé par deux moines basilien, Pierre Parthène Petroviè, futur successeur de Taraszovics, et Gabriel Kosovicki (Cassoviczi). En l'absence non seulement physique, mais aussi spirituelle de l'évêque canonique, cette assemblée fit l'objet d'explications assez diverses du côté catholique. Deux ans plus tard, en septembre 1648, la délégation du clergé ruthène sous la conduite de Parthène était présente au concile national à Nagyszombat (Trnava, Slovaquie), présidé par le même Georges Lippay, alors archevêque d'Esztergom, primat de Hongrie (1642-1666) qui avait assuré pour le clergé uniaste les mêmes privilèges, immunités et exemptions dont avaient joui les clercs catholiques⁹. Néanmoins, on

7. *HO*, 96, p. 137.

8. « ... (Archiepiscopus Strigoniensis) bonam partem sacerdotum, seu ut ipsi appellant Bottikorum, in bonis dominorum praesertim catholicorum, Ecclesiae univit, et ad obedientiam Sedis Apostolicae deduxit... Conversi sunt facile ex his sacerdotibus prope centum, plebis vero facile viginti millia et amplius ». Relatio quadriennalis archiepiscopi Strigoniensis G. Lippay ad Sacram Congr. Concilii, anno 1650. Lacko 32.

9. « ... quicumque sub ditone Sacrae Coronae Regni Hungariae ex antelato ritu Greco Rutheno in sacerdotium legitime assumpti in unionem Catholicae Ecclesiae Romanae sese vel recepissent hucusque vel reciperent dein, universos et singulos in nostram paternam curam et singularem protectionem non modo suscepimus in Domino, verum etiam omnibus privilegiis, libertatibus, immunitatibus et exemptionibus quibus alii sacerdotes et ecclesiastici in hoc Regno fruuntur ; juxta pastoralis officii nostri plenitudinem participes effecimus iisdemque eosdem uti, frui ac gaudere posse declaramus, nec non singulos eorundem quoad personam suam ecclesiasticam et immunitates suo statui et vocationi convenientes tamdiu, quamdiu in Regno Hungariae sub jurisdictione catholici et cura pastoralis permanserint contra quosvis impetitores tueri, defendere, conservare et protegere volumus... » (*HO*, 113, p. 155).

peut distinguer quelques réserves dans la lettre d'immunité du primat qui a dû douter de la stabilité de l'Union, en se souvenant du relaps Taraszovics ; c'est pourquoi il fut prévu que la concession des privilèges ne serait valide qu'en cas de persévérance dans l'Union (quamdiu in Regno Hungariae sub jurisdictione catholici et cura pastoralis permanserint). Pour stabiliser l'Union, Lippay avait sollicité le pape pour l'érection d'un évêché pour les Ruthènes convertis, et avait mandaté Parthène pour visiter tant les clergés unis que non unis. Après la mort de Taraszovics en 1651, Parthène fut élu par la partie majoritaire du clergé relevant des seigneurs catholiques (370 prêtres sur 400) comme évêque de Munkács, mais un tiers du clergé fut maintenu par l'évêque orthodoxe résident au monastère. Parthène se hâta d'arriver à Gyulafehérvár (Alba Julia) en Transylvanie pour être ordonné par l'archevêque orthodoxe, Étienne Simonovics. Ce dernier avait compris de manière erronée le sens de la lettre mandatoire de Lippay en faveur de Parthène, en l'interprétant comme le consentement du primat à l'ordination de Parthène. La situation n'était pas claire et les documents concernant les conditions de l'ordination sont contradictoires. Parthène s'était défendu devant le primat en alléguant que le métropolite orthodoxe était au courant de sa conversion catholique, voire qu'il l'en avait loué, et n'avait pas exigé de lui l'obéissance au patriarche de Constantinople et une profession de foi orthodoxe¹⁰. En même temps, on lit dans le diplôme d'ordination épiscopale que les évêques consécrateurs et le clergé présent avaient accompli les prescriptions canoniques¹¹ – évidemment, tout d'abord, l'investigation de l'orthodoxie du candidat. Rentré de Transylvanie, Parthène s'était excusé auprès de Lippay pour s'être fait ordonner par un évêque schismatique, mais il avait voulu par cet acte prévenir son rival orthodoxe et servir la cause sacrée de l'Union. Le primat appuya la demande de reconnaissance canonique de l'épiscopat de Parthène auprès du Saint-Siège, mais la décision tant désirée se faisait attendre. Rome voulait un procès canonique au cours duquel l'idoinité du candidat aurait été examinée. Enfin, le pape Alexandre VII leva les censures et les irrégularités empêchant Parthène d'exercer ses fonctions épiscopales, le 8 juin 1655, et le primat le reconnut comme l'évêque légitime de Munkács et l'investit avec une juridiction sur les Ruthènes. Malgré la reconnaissance papale, la nomination royale, par Léopold I^{er} (1657-1705), n'eut lieu que quatre ans plus tard, le 10 novembre 1659.

Tous ces tracas n'avaient pas servi la consolidation de l'Union. Entre-temps, plus de cent prêtres revinrent à l'obéissance de l'évêque orthodoxe, reconnu par la princesse Suzanne (Zsuzsanna) Lórántffy, veuve de Georges I^{er} Rákóczi (1648-1660) parce que la position de Parthène n'avait pas été confirmée par les instances suprêmes garantes de conséquences bénéfiques de l'Union, tant spirituelles que temporelles. La cour de Vienne souhaitant, sans le dire, d'aider le catholicisme à débaucher

10. « Consecrator ipse sciens Petrum esse unitum laudavit, approbavit ipsius conversionem, nec solum consecravit libenter, sed neque ad obedientiam patriarchae Constantinopolitani vel schisma suum scripto vel verbo adstrinxit aut fidei ab eo professionem exigit » (*HO*, 119, p. 161).

11. « ... praemissis demum iis, quae sacri canones sacraque synodus praemittere jubent... » (*HO*, 117, p. 159).

les schismatiques¹², il fallut attendre plus d'un demi-siècle pour la proclamation générale de l'égalité des droits du clergé uni (23 août 1692). La plupart des seigneurs catholiques de province évitaient à faciliter les progrès de l'Union, dommageables pour leurs ressources du fait de la libération du servage des prêtres ruthènes. Malgré la conversion au catholicisme de Sophie (Zsófia) Báthory, mère de François I^{er} Rákóczi, alors mineur et nouveau maître du domaine de Munkács en 1660, Parthène ne put assumer les responsabilités de sa chaire au monastère de Saint-Nicolas que quelques mois avant son décès, en 1665. L'incubent orthodoxe, Joannice Zejkan fut installé au monastère de Misztice (Mstičevo, Ukraine) en Máramaros ; sa ligne épiscopale se continua encore au début du XVIII^e siècle. Jusqu'à la liquidation pratique de la principauté autonome de Transylvanie (1690), il y eut toujours des tensions à propos du droit de patronage sur le diocèse de Munkács entre le roi et les princes.

Un peu avant la mort de Parthène, un autre prétendant à la juridiction suprême sur Munkács apparut : le métropolite uniате de Kiev qui considérait comme un inconvénient qu'un diocèse de rite grec fût soumis à un métropolite latin, notamment l'archevêque d'Esztergom. Cette idée était favorisée par la princesse Sophie Báthory qui avait entretenu de bonnes relations avec la Pologne, et avait espéré maintenir de cette façon son patronage temporel sur le diocèse uniате. Son plan construit sur les canons de l'Église grecque et sur les statuts établis par l'Union de Brest fut miné par la prétention du primat hongrois qui n'avait jamais supporté une autre juridiction concurrente de la sienne dans le royaume de Hongrie.

La période entre 1665 et 1689 fut très troublée. On vit s'opposer plusieurs candidats qui ne pouvaient pas assurer l'unité du diocèse et la consolidation de l'union. Le primat Georges (György) Szelepcsényi (1666-1685) avait essayé de résoudre le problème avec un métropolite grec, Théophane Mauvrogordatos de Paronaxia, nommé administrateur pour quelques mois en 1677, mais ce prélat prit la fuite après avoir vu la situation déplorable de l'évêché du fait de l'insurrection d'Emric (Imre) Thököly. Il en alla de même avec un autre aventurier grec, l'archevêque d'Ancyre Gabriel (1688). Enfin, le cardinal Léopold Kollonich (1685-1695 : évêque de Győr, 1695-1707 : archevêque-primat d'Esztergom), « l'homme fort » du gouvernement de Vienne, ennemi farouche des Protestants et de la constitution d'un État national hongrois, trouva son homme en la personne de Giovanni-Giuseppe de Camellis, d'origine grecque, nommé évêque titulaire de Sebaste et vicaire apostolique de Munkács (1689-1706) par Alexandre VIII. De Camellis qui était un homme très cultivé, ancien missionnaire en Albanie, puis procureur des Basiléens ruthènes à Rome et *scriptor* grec de la *Biblioteca Apostolica*, était parvenu à établir l'unité administrative et spirituelle du diocèse et à affermir l'union instable parmi un peuple dont la langue lui était inconnue¹³. L'époque caractérisée par la pénétration de l'Union s'acheva avec

12. La preuve en est une sentence supprimée de la version définitive du diplôme de Léopold I^{er} en faveur de Parthène : « Cum et alioquin legibus Regni et statutis ita dictantibus neminem ritus Graeci neque etiam in haereses Graecorum prolapsos et a catholica sancta Romana fide alienos in hoc regno pati velimus ac debeamus » (*HO*, 138, p. 185).

13. Athanase Pekar, « Tribute to Bishop J. J. de Camellis, OSBM (1641-1706) », dans *Analecta OSBM*, XII (1985), p. 374-418.

l'activité de De Camellis, et l'Église gréco-catholique devint majoritaire, au détriment des Orthodoxes, à la fin du XVII^e siècle dans la région nord-est de la Hongrie, l'actuelle Ukraine subcarpatique.

ANALYSE DE LA STRUCTURE THÉORIQUE DE L'UNION

Les Historiens qui ont traité les événements de l'Union d'Ungvár ont tenu compte des moindres détails sans prêter leur attention aux idées sous-jacentes. On a enregistré les faits sur trois niveaux, notamment sur celui du rite, des aspects du droit canon et des avancées socioculturelles. Le bilan dressé, on a voulu en présenter un aspect plus positif, en reconnaissant le sacrifice partiel des deux premiers en faveur du troisième, inconsciemment plus apprécié. En même temps, on a minimisé les compromis concernant la liturgie et la structure ecclésiale. Cette méthode pragmatique passe sous silence le véritable aspect historique de ce développement, c'est-à-dire les sentiments des contemporains sur les événements.

Nous essayerons d'analyser les diverses étapes du point de vue des conceptions théologique et canonique afin d'arriver à des conclusions historiques. Mais, au préalable, il faut mettre au point la notion d'« Union » sans une rationalisation arbitraire de la perspective historique. Le terme d'« Union » désignait depuis le XI^e siècle l'acte par lequel les Églises séparées se reconnaissaient les unes les autres comme étant en communion sur la base de la même foi professée publiquement ; cette reconnaissance se réalisait d'ordinaire lors d'un concile où l'on signait une déclaration commune. Les conciles de Lyon II et de Ferrare-Florence sont considérés d'Union, bien que caducs par la suite. L'entente formulée à Florence prit la forme d'une déclaration formelle commune, bien que la position d'esprit majoritaire, latine, y prévalut. Un siècle plus tard, il ne s'agissait point de négociations entre deux parties de poids différents. La note fondamentale était donnée par le combat entre l'Église romaine et les Protestants, et la solution consistait à ramener les hérétiques dans l'unique bergerie, sous la direction du pape. L'obéissance au pontife romain supplantait les autres articles de foi, car l'acceptation de sa direction contenait toute la doctrine catholique, dans la forme professée par le Concile de Trente¹⁴.

L'activité d'Athanase Krupeckyj, au début du XVII^e siècle, semble être bien confuse. Il fut conscient de ne pas être un évêque local de Hongrie, mais après des négociations infructueuses avec l'évêque Serge de Munkács, il fit prêter serment d'obéissance au pape par une cinquantaine de prêtres de la région d'Homonna. Bien qu'ayant constitué un « groupe d'initiative », ce groupe ne forma ni une Église

14. « Al posto di questo sistema ecclesiastico (dell'accordo conciliare), affermatosi nel corso del primo millennio come tradizionale ed indispensabile per riscontrare, nell'attualità vissuta, la sussistenza tra le Chiese della comunione universale visibile, nella Chiesa occidentale s'impose sempre più come primario e prevalente criterio di unità visibile la professione individuale della fede cattolica, direttamente richiesta a ciascun fedele e ad ogni singola comunità cristiana, e professata in forma pubblica, preferibilmente anche per iscritto, nei confronti del Romano Pontefice e della sua Sede Apostolica » (voir Vittorio Peri, « Sul carattere sinodale dell'Unione di Brest », dans *Annuario Historiae Conciliorum*, 27/28 (1995-1996), p. 770).

séparée, ni une part du diocèse uniote de Przemysl ; leur unique lien était l'obéissance au pontife romain, ce qui n'était pas conforme aux règles classiques de l'Union.

La conversion éphémère de Taraszovics fut envisagée par Lippay, alors évêque d'Eger, donc Ordinaire latin local, pour rallier une Église orientale comptant plus de cent mille fidèles dont le chef reçut d'abord de lui le titre de « patriarche ». Il crut transformer automatiquement, grâce à la profession de foi catholique de l'évêque Ruthène, cette Église en une Église unie. Il proposait pour modèle celui de l'Union de Brest sans prendre en compte les détails et la possibilité de l'appliquer au cas de Munkács. Il fut informé par le nonce apostolique de Vienne que le Saint-Office insistait sur la mise en pratique de la formule du *Pontifical romain*, notamment de l'*Ordo ad reconciliandum apostatam, schismaticum vel haeticum*¹⁵. Ce rite comporte le Credo apostolique, l'abnégation des erreurs, l'exorcisme, l'absolution et le serment d'obéissance aux pontifes romains¹⁶. Étant donné que cette même formule avait été utilisée dans le cas de tous ceux qui s'étaient séparés de l'Église catholique, on ne devait pas traiter Taraszovics de façon particulière, du moins au niveau théologique. Lippay devint mieux informé sur la conception de Rome concernant l'Union des Orientaux après la conversion de Basile.

L'étape suivante fut l'acte d'union à Ungvár de 1646. Avant d'en analyser le texte, il faut le soumettre à la critique car plusieurs problèmes se posent. Nous ne disposons pas de la déclaration originelle et la forme littéraire reste incertaine. Nous possédons une version latine tirée d'une lettre écrite en slavon de 1652 et adressée par les six archidiacres au pape afin d'obtenir la confirmation de Parthène, élu par eux évêque de Munkács¹⁷. (On a supposé que les écrits originaux en slavon étaient conservés à Eger¹⁸, mais cette hypothèse s'est révélée insoutenable, car il n'y en a aucune trace.) Le premier problème est posé par le fait qu'alors que la traduction fut donnée trois ans plus tard, en 1655, par écrit, et lue devant Parthène lui-même, ce moine peu lettré ne fut pas capable d'en vérifier l'exactitude. Puis la lettre des archidiacres évoqua l'événement de 1646, de façon descriptive mais sommaire¹⁹. On peut supposer que le récit suivait fidèlement le déroulement de l'assemblée, mais sans en

15. *Pontificale Romanum*, Editio princeps (1595-1596), Edizione anastatica, Introduzione e Appendice a cura di Manlio Sodi – Achille-Maria Triacca con collaborazione di Gabriella Foti, Libreria Editrice Vaticana, Città del Vaticano, 1997, p. 652-658 (prius 647-653), n° 1403-1428.

16. « Ego N... spondeo sub ordinis mei casu, et anathematis obligatione, atque promitto tibi, tali, Episcopo, et per te sancto Petro Apostolorum principi, atque sanctissimo in Christo patri, et Domino nostro, Domino N. Papae N. et successoribus suis, me nunquam quorumlibet suasionibus, vel quocumque aliae modo, ad schisma, de quo, Redemptoris nostri gratia liberante, ereptus sum, reversurum, sed semper in unitate Ecclesiae Catholicae, et in communionem Romani Pontificis per omnia perman-surum » (*ibid.*, n° 1420).

17. « ... praesentavit certas quasdam ternas litteras, primas quidem sacerdotum sacri ritus Graeci idioma Rutheno confectas et emanatas 6 archidiaconorum sigillis et manuum subscriptionibus roboratas, professionem verae fidei Romanae Ecclesiae continentes ejusdemque pastori ac Sanctissimo Pontifici sonantes eademque ex eodem Rutheno idioma in latinum de verbo ad verbum translatas... » (*HO*, 128, p. 175).

18. M. Lacko, *The Union of Uzhorod*, *op. cit.*, p. 105.

19. *HO*, 122, p. 164.

refléter toutes les subtilités théologiques et canoniques. Il est évident que plusieurs documents écrits furent enregistrés, au moins la profession de foi en deux langues, slavonne et latine, et un *memorandum*, mais on ne les a pas trouvés. Le préambule de la lettre de 1652 est écrit dans un style rhétorique – ce qui en infirme l'authenticité si on se réfère à la manière d'écrire très simple des signataires, à peine lettrés. Si l'on veut reconstruire les événements et leurs idées sous-jacentes, il faut donc procéder avec circonspection.

Les personnages de cet acte le qualifient de « retour » (*reductio nostra*), et non d'« union », en s'accusant d'avoir été, auparavant, adeptes du schisme morbide des Grecs²⁰. (Cet autodénigrement ne semble pas venir des signataires eux-mêmes mais plutôt du rédacteur, conscient du langage utilisé par les initiateurs catholiques de cette rencontre.) Nous pouvons suivre le déroulement de la réunion : après la divine liturgie de rite grec, célébrée en slavons, sans doute par les deux basiliens, déjà catholiques : Parthène et Gabriel Kosovicki (dans la chapelle de rite latin de la forteresse), quelques prêtres s'étaient confessés et également des moines unis, puis tous adoptèrent la profession de foi catholique prescrite par le Concile de Trente, et prêtèrent serment d'obéissance au pape devant l'évêque latin d'Eger²¹. Il est possible qu'il y ait eu encore quelque chose de plus tiré du *Pontifical romain*, comme la prière d'exorcisme que les assistants interprétèrent comme complémentaire à la profession de foi. Toute la cérémonie semble avoir été plutôt un rite de réconciliation qu'une fête mutuelle d'unité retrouvée. Les prêtres avaient posé des conditions auxquelles Jakusics avait consenti.

Ces conditions étaient liées à la conservation du rite grec, à l'élection de l'évêque de Munkács par le clergé ruthène, à sa confirmation par le pape, et à l'obtention d'immunités ecclésiastiques. Il est bien évident que les prêtres ruthènes interprétèrent cet acte comme un contrat bilatéral, puisque du fait du trop long délai de la confirmation de Parthène, plus de cent clercs tournèrent le dos à l'Union. La conception du contrat est raffermie par les tournures juridiques de la lettre, affirmant que l'acte avait été ratifié (*ratum habuit*), en 1648, par le successeur de Jakusics, Mgr Kisdi, et confirmé (*roboravit*) par le primat Lippay.

Compte tenu de quelques faits à ne pas négliger, notamment de ce que l'acte d'Ungvár ne fut point apporté à Rome – et par conséquent qu'il fut traité comme un cas interne du diocèse latin d'Eger – la question se pose de savoir si l'on peut considérer l'adhésion des 63 prêtres ruthènes comme une union. C'est plutôt une autre solution qui émerge : par cet acte, l'évêque latin d'Eger avait agrégé ce groupe de

20. « ... Graecanae insanae schismate sumus reducti ac redespnsati immaculatae virgini, sponsae unigeniti filii Dei, hoc est Sanctae Romanae Ecclesiae... » (*ibid.*, p. 163).

21. « Praemisso itaque incruentis sacrificii mysterio nostro Rutheno idiomate habito praemissaque nonnullis sacerdotibus peccatorum expiatione sacramentali fidei professionem audibili voce secundum formam praescriptam emisimus, scilicet : nos credimus omnia et singula, quae Sancta Mater Nostra Ecclesia Romana credere jubet, Sanctissimum Patrem Dominum Innocentium X. universalem Ecclesiae Christi et nostrum pastorem profiteamur ab eoque cum successoribus nostris dependere in omnibus cupimus et volumus, his tamen adjectis conditionibus : 1. ut ritus Graecae Ecclesiae nobis servare liceat ; 2. episcopum a nobis electum et ab Apostolica Sede confirmatum habere ; 3. immunitatibus ecclesiasticis libere frui, quibus reverendissimus praesul facillime annuit » (*ibid.*, p. 164).

Ruthènes à son diocèse pour en faire des vicaires sous la conduite d'un évêque de rite grec, comme vicaire épiscopal, de toute évidence nommé et confirmé par le pape. La rédaction équivoque du texte permet une telle interprétation, quoique, à peine actuelle pour l'époque d'avant 1688 – année de la reprise d'Eger par son évêque comme résidence après l'expulsion des Turcs. Cette hypothèse semble être confirmée par l'histoire ultérieure des relations entre les évêques d'Eger et ceux de Munkács, toujours tendues, voire hostiles, entravées par des débats concernant le statut juridique du prélat de rite grec, jusqu'à l'érection canonique du diocèse de Munkács, en 1771, par Marie-Thérèse et le pape Clément XIV. Dans cette perspective, la ratification de l'acte ne signifie point une adoption des conditions comme telles, mais une concession de privilèges dont la validité dépendait de la bienveillance de l'autorité suprême. (À l'époque d'extrême centralisation papale post-tridentine, les évêques étaient bien conscients de la limite de leur pouvoir.) Nous ne voulons pas mettre en doute la bonne foi des auteurs de l'accord, mais tout le texte révèle l'inégalité des partenaires, au préjudice surtout de la partie orientale, privée de la présence de son évêque.

Les conditions exprimées par les Orthodoxes étaient rangées selon leur importance. La première, celle de la conservation du rite, englobe la liturgie et tout ce qui est exprimé par elle : la foi héritée des ancêtres, ainsi que la discipline canonique matérialisée dans les coutumes de la vie quotidienne. Faute de texte original, on peut conjecturer ici l'expression, maintes fois lue dans d'autres documents, de « vieille foi » (slav. : *staraja vera*, hong. : *óhit*), un terme forgé pour faire pièce à toutes les nouveautés tant du catholicisme que des diverses tendances protestantes, et utilisé jusqu'au XIX^e siècle, parallèlement avec celui de « gréco-catholique ». Cette condition n'était pas sans sujet parce qu'en ce temps-là on n'avait pas encore vu la fin du processus dit de « latinisation » dont quelques traces pouvaient être déjà senties, en particulier dans l'activité missionnaire des Jésuites. Les prêtres convertis avaient fréquenté l'Église latine à Ungvár à toutes les grandes fêtes, y compris à l'occasion du Corps du Christ, ils s'y étaient confessés et avaient communiqué selon le rite latin²². De plus, l'un des promoteurs les plus ardents de l'Union, le basilien Gabriel Kosovicki, nommé curé des Ruthènes de Homonna (Humenné, Slovaquie) par l'évêque d'Eger, célébrait la liturgie soit dans le rite grec, soit dans le latin ce qui avait scandalisé les fidèles attachés à tout prix à leur liturgie. Dans ce contexte, il avait fallu clarifier le sens de la conversion, car on voyait à l'exemple des Protestants dont l'attachement à l'Église catholique avait eu pour conséquence de changer leur vie quotidienne, où s'étaient introduits des fêtes, des offices et des jeûnes exprimant la piété baroque. Pour les Ruthènes, une telle conversion aurait signifié l'acceptation d'une foi nouvelle. Les documents contemporains contiennent les plaintes des basses couches, du clergé et du peuple, « ayant vécu à la façon des bêtes... s'étant plongé dans l'ignorance des choses divines »²³ ; si l'on n'avait pas remarqué des changements au

22. *Annales Societatis Jesu provinciae Austriae annorum 1652* (p. 25) : « ... clerusque... ad omnes fere solennitates majores comparant in templo nostro ritusque ecclesiae Romanae e manibus nostrorum, praemissa apud eosdem peccatorum suorum exomologesi, communicant » (*HO*, n° 125, p. 168).

23. « Sacerdotes isti una cum populo tenebant quidem ritum Graecum, sed alias ignarissimi, rudes, indocti, primum ipse episcopus, postea sacerdotes et populus more brutorum sceleribus immensis ac ignorantiae rerum divinarum immersi jacebant » (*HO*, n° 126, p. 169).

niveau du rite, on aurait cru que la foi était intacte. Or, on n'avait introduit ni le *filioque*, ni la commémoration du pape, ni des offices nouveaux pour que l'Union passât inaperçue. Cependant, le tournant théorique fut visible pour quelques prêtres lettrés. Le plus savant et audacieux d'entre eux, Michel Andrella, avait composé des pamphlets contre les Uniates (*Tractatus contra latinis et graeco-catholicos*, ainsi que *Logos et Obrona vernomu celoveku*, c'est-à-dire *La défense d'un fidèle*)²⁴, et exhorté à la résistance²⁵. Il voulait informer ses frères des changements cachés sous la surface inaltérée, en apparence, des anciennes cérémonies sacrées. Son argument principal était que les Uniates avaient trahi la vieille foi, héritée des Pères de l'Église.

La confirmation de l'évêque par le pape semblait une chose simple mais on n'avait pas tenu compte qu'avec l'augmentation du nombre des autorités compétentes, la situation deviendrait plus complexe. En quelques décennies, on allait passer outre à l'élection de l'évêque par le clergé, et ce serait le candidat du primat qui prévaudrait. La troisième condition de l'Union, celle de l'immunité, était une conséquence de la législation royale, assurée bien plus tard, aux temps de la consolidation de l'Union, à la fin du XVII^e siècle. La cour de Vienne saisit alors cette occasion pour se créer des sympathies au sein du clergé uniote dans la région de la Hongrie du Nord-Est, nœud de la rébellion contre les Habsbourg.

CONCLUSION

L'attachement des Ruthènes orthodoxes, répartis sur treize comitats de la partie orientale du Royaume de la Hongrie, à l'Église catholique résultait d'une activité missionnaire des hauts prélats hongrois, de l'évêque d'Eger et du primat d'Esztergom, appuyés par les grands seigneurs convertis du protestantisme à la foi de l'Église romaine. Sa structure ne correspond point aux structures classiques des unions entre des Églises orientale et occidentale, mais bien à la soumission de la hiérarchie grecque à celle de l'Église latine. L'Union fut motivée au premier chef par les désirs d'obtenir des avantages du clergé uni ; les changements liturgiques ne furent pas perçus. Le mérite historique de l'Union d'Ungvár fut de préparer à celle des Roumains, en 1697-1701, en Transylvanie. Un bloc massif des Uniates devait contrebalancer le patriarcat serbe, établi soudainement du fait de l'immigration d'une vaste population orthodoxe en terres hongroises (1690), reconquises récemment sur les Turcs.

István BAÁN,
Prêtre uniote et professeur
à l'Université de Miskolc (Hongrie).

24. *Duchovno-polemickéje socinenia iereya Michaila Orosvigovskogo Andrelly protiv katolicestva i unii* (en tchèque : les œuvres spirituelles et polémiques du prêtre M. Orosvigovska Andrella contre le catholicisme et l'union ; sources pour l'histoire de la Rus' transcarpathique) et Alexis Petrov (Édit.) (Materiali dla istorii Zakarpatskoy Rusi IX), Praha, 1932.

25. M. Lacko, « The Union of Uzhorod », *op. cit.*, p. 162-164.